



Démission - préavis

Par VicoF

Bonjour,

J'ai donné ma démission en notifiant dans la lettre mon préavis de 1 mois.
Préavis qui correspond au statut présent sur mon CDI et sur ma fiche de poste. Cependant je vois sur mes dernières fiches de paye que mon statut est changé (passage de Employé à Agent de maîtrise).
Le statut agent de maîtrise prévoit un préavis de 2 mois.

Quel document fait foi pour mon préavis ?

Merci pour votre aide,

Par janus2

Bonjour,
C'est bien votre statut au moment de la démission qui est à prendre en compte.

Par Victo2023

L'employeur peut modifier mon statut sans rien me faire signer.
Je n'étais pas au courant de ce changement de statut.

Par janus2

Cela s'appelle une promotion...
Vous ne saviez pas que vous étiez "monté en grade" ?
Vous avez bien remarqué l'augmentation de salaire qui va avec ?

Par Victo2023

Oui j'ai eu une augmentation de salaire mais dans mon avenant de contrat, on ne parle pas de modification du statut.
Il est notifié en premier paragraphe: on rappelle ce qui suit et là on reprend ce qui est noté dans le cdi.
Suite à ce complément d'information, votre avis sur le délai de préavis ?